



Acte médicale contre consentement patient

Par **Griffen**, le **31/08/2009** à **17:47**

Bonjour,rnrnJ'ai un de mes proches qui vient de se faire hospitaliser, pour subir une coelioscopiernau réveil le patient s'aperçoit qu'il a subit une Laparotomie.rnrnLe patient refusé d'avoir une Laparotomie, avant l'opération.rnrnJe suis à la recherche d'information complémentaire pour connaitre les droits et les devoirs du patient. Dans ce cas précis.rnrnJe vous remercie d'avancernrnCordialement

Par **Kalghard**, le **12/09/2009** à **02:54**

Bonjour,rnrn En droit médical, le principe est d'avoir le consentement du patient avant d'effectuer n'importe quel acte. Cependant si votre ami était hors d'état d'exprimer sa volonté, et que personne à proximité (proche, tuteur, personne de confiance) ne pouvait se suppléer à votre ami, alors la décision appartient au médecin qui se doit de faire tout acte dans l'intérêt de la personne.rn rn De plus dans tous les hôpitaux en principe on distribue un fascicule qui explique les droits des patients. Enfin c'est le principe, après les équipes médicales le font plus ou moins.rnrnCordialement